



Aéroclub de Sologne
 Aérodrome de Romorantin-pruniers
 Le Bois Ribault
 41130 GIEVRES
 Tél : 02.54.96.35.07 Fax : 02.54.96.58.01
 ac.sologne@wanadoo.fr
 http://www.ac-sologne.fr

Tarifs Avions

MARS 2018

Age le jour de l'inscription		- 25 ans	+ 25 ans
Cotisations Assurances	Cotisation (valable Avion Planeur ULM)	94,00	170,00
	Assurance Licence Fédérale	74,00	74,00
	Assurance Licence Fédérale + Info Pilote	114,00	114,00
	Assurance Casse Avion	100,00	100,00

Type d'Aéronef <i>(Quelque soit l'age du pilote)</i>	Vols Solo	Double Commande
	Solo	Ecole/BB/PPL/TT
Jodel D112 F-POIF	79,00	94,00
PS28 Cruiser F-HSAB	115,00	130,00
Robin DR 400/160 F-GGJY	149,40	164,40
Cessna C182 N1736L	205,00	220,00

Vol découverte 240 euros l'heure de vol Avion avec 1 à 3 passagers.

Soit 4 € par minute

PPL

Facturation DBL-IF, DBL-Jy, DBL-182 et DBL-AB

Les vols avec instructeurs à bord sont majorés de 15 euros/h

pour les vols de prorogation de licence et tous les vols nécessaires à l'obtention

d'une nouvelle qualification (vol de nuit, vol montagne, différents types d'avion, etc....),

Nota : Les sorties collectives organisées par les instructeurs ne sont pas majorées

Réservations prolongées des avions

Principe :

Le pilote empruntant un avion plusieurs jours doit réaliser un minimum d'heures par jour:

2 h / jour - le Week End (y compris le voyage)

1 h / jour - les autres jours (y compris le voyage)

Convoyages

Principe :

Heures de vol effectuées pour le convoyage d'un appareil pour maintenance

Prise en charge des heures d'instructeur si vol double

Remise de 10% sur le tarif de base des heures de vol - non cumulable avec le tarif dégressif